

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance extraordinaire**  
**26 Juin 2018**

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi 26 juin 2018 à 19h00, à la salle des Loisirs, située au 15 rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Yves Detroz Langis Proulx  
Nicole Després Benoit Ladrie  
Denyse Leduc

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

#### **Résolution No 114-18**

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolue à l'unanimité des conseillers présents.

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur Pierre Dumas, auditeur, présente les états financiers de l'année 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Municipalité termine l'année avec un **excèdent** de 8 249.00\$

### PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

#### **Résolution No 115-18**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 89 667 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** les dépenses totales sont de 161 923\$ pour les dépenses de fonctionnement;

**En conséquence**, il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes,

dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

LEVÉE DE LA SÉANCE  
**Résolution No 116-18**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 19h06.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 09 JUILLET 2018

Yves Detroz, Maire

Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.